

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12181

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue d'Auderghem 185

Objet de la demande : rehausser la toiture, construire une lucarne à l'avant et une terrasse à l'arrière d'une maison unifamiliale

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : zones d'habitation, zones de parcs, espaces structurants

Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (**PPAS**) dénommé **BLOC 562**

Délimité par l'avenue d'Auderghem, la rue Fétis, la chaussée de Wavre, la rue Louis Hap abrogé par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 18/01/2007. Le bien Jardin Jean Félix Hap est classé par arrêté du 29/06/2000. Le bien est situé dans la zone de protection d'un ou plusieurs monument(s), ensemble(s) ou site(s) classé(s) ou inscrit(s) sur la liste de sauvegarde.

Motifs principal(aux) de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule du 04/11/2024 au 18/11/2024.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 03 décembre 2024, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- **en ligne** : <https://openpermits.brussels/>

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (urbanisme@etterbeek.brussels) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 18/11/2024** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

A Etterbeek, le 23/10/2024

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF